

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BEAUMONTOIS EN PÉRIGORD DU 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt, le seize décembre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de BEAUMONTOIS EN PÉRIGORD, dûment convoqués par mail du 07 décembre 2021, se sont réunis salle du Conseil à Nojals-et-Clotte sous la présidence de Monsieur Jean-François PIBOYEU, Maire délégué de BEAUMONTOIS EN PÉRIGORD.

Présents : Mesdames, Messieurs : BAGES Eléonore, LIGNAC Michel, PIBOYEU Jean-François, LANDAT Sébastien, VITRAC Sabrina, WAN-KERKHOVE Sylvain, LANDAT Jean-Gilles, MARIN Cécile, ORTEGA Anthony, MERCIER Vincent, FIORE Ingrid, ALIA Marie, LEJEUNE Jacqueline, CHOUPE Laëtitia, DELPIT Paul, GRAVES Ghislaine, BIDOU Colette

Absents excusés : Monsieur, Madame : MORTEMOSQUE Dominique, GENDREAU Marielle, MICOINE Jean-Paul, ROLAND Virginie, BOIREAU Maud, FLAYAC Bertrand

Secrétaire de séance, M. PIBOYEU propose Mme Cécile MARIN, qui accepte, et demande l'autorisation pour la présence de Mme Pauline CORDEAU, secrétaire administrative.

M. Jean-François PIBOYEU, Maire délégué, excuse M. Dominique MORTEMOSQUE, Maire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 30 SEPTEMBRE 2021 :

Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation dudit compte-rendu ; celui-ci est approuvé à 15 voix pour et 1 voix contre. La conseillère municipale, comme l'ensemble du Conseil Municipal lors du dernier Conseil, déplorent que le mot « Carreyrou » ne soit plus utilisable dans l'adressage.

1)CCBDP – CONVENTION TERRITOIRE GLOBALE – SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Le Maire délégué explique au conseil municipal que le Contrat Enfance Jeunesse n'existe plus depuis le 31 décembre 2020. Il est remplacé par la Convention Territoriale Globale.

Le Maire délégué propose au Conseil Municipal de nous engager dans la démarche de la Convention Territoriale Globale (CTG) afin de conserver les financements existant dans le CEJ (Contrat d'Engagement Jeune). Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'acte d'engagement (Specimen en annexe) dans la CTG avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'acte d'engagement dans la démarche CTG et autorise le Maire à le signer.

2) CNP ASSURANCES – ADHÉSION 2022

M. le Maire délégué explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge. Le Conseil Municipal doit se prononcer pour son renouvellement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le ou les contrats CNP Assurances pour l'année 2022 ainsi que la convention de gestion avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

3) ADHÉSION SERVICE MÉDECINE CDG 24

Monsieur le Maire délégué rappelle aux membres du Conseil l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive ; pour ce faire, il propose d'adhérer au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Dordogne pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 et porte à la connaissance des membres présents les dispositions de la convention d'adhésion.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent les conditions d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive décrites dans la convention annexée à la présente délibération, autorisent Monsieur le Maire à faire, dire et signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

4) TRANSPORTS SCOLAIRES – AIDE ACCOMPAGNANTS

M. le Maire délégué indique que la commune a reçu une aide de la Région pour les accompagnateurs de navettes scolaires de 9 000 €, un reversement de 3 000 € doit être fait à la commune de Bayac.

L'assemblée prend acte de cette décision et valide le reversement de 3 000 € à la commune de Bayac.

5) AUTORISATION DE PAIEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire délégué expose au conseil municipal que, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur l'autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal autorise le paiement de factures d'investissement sur le budget 2021 à l'unanimité.

6) INDEMNITÉ RECEVEUR MUNICIPAL

M. le Maire délégué informe le Conseil que le régime des indemnités de conseil versées par les collectivités locales aux comptables du secteur public local a disparu depuis le 1^{er} janvier 2020. Toutefois, l'indemnité de budget n'ayant pas été remise en cause, M. le Maire propose d'indemniser le receveur public.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité de verser l'indemnité de budget au receveur municipal.

7) RÉORGANISATION DU PERSONNEL COMMUNAL AU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

M. le Maire délégué informe qu'après une période de stage fructueuse d'un an, Mme Julie SERRAULT sera titularisée au 1^{er} Février 2022.

Il informe également le Conseil que la mairie est en train de former une secrétaire de mairie pour pallier à un départ en congé de maternité en 2022.

De plus, M. le Maire délégué informe l'assemblée délibérante que la saisine par voie électronique relative aux autorisations « droit des sols » ne sera possible que via le guichet unique. A cet effet, les agents ont été formés par le service instructeur de la communauté de communes sur le logiciel Cart@ds qui propose un « télé service » dédié. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

8) ADHÉSION SERVICE SPA

M. le Maire délégué propose de renouveler la convention pour le service fourrière avec la SPA de Bergerac pour l'exercice 2022.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

9) PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN

M. le Maire délégué rappelle que 3 communes ont été sélectionnées dans le programme « Petites Villes de Demain » : Lalande, Le Buisson de Cadouin et Beaumontois en Périgord. Grâce aux aides financières apportées dans ce cadre, une personne a été recrutée comme cheffe de projet pour assister les communes dans le montage de leurs dossiers.

Projets communs : Désertification des centres bourgs, des commerces, des médecins ; maintien des services, favoriser l'emploi ...

Beaumont : médiathèque, travaux d'aménagement d'un parc d'accueil

L'organisation de son travail doit se mettre en place.

Le Conseil municipal prend acte de ces informations

10) CHANGEMENT CHAUFFAGE MAIRIE / ÉCOLE SAINTE-SABINE

M. le Maire délégué donne la parole à M. Michel LIGNAC, Maire délégué de Sainte-Sabine-Born. Il rappelle au Conseil qu'aujourd'hui, le chauffage de la mairie et de l'école de Sainte-Sabine se fait par une chaudière au fioul. A compter de 2022, ce mode de chauffage ne pourra être reconduit, il faudra alors trouver un autre mode de chauffage. M. le Maire délégué informe que plusieurs pistes sont à l'étude.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

11) AMÉNAGEMENT BOURG DE SAINTE-SABINE

M. le Maire délégué rappelle que les travaux d'aménagement de la traverse du bourg de Sainte Sabine sont prévus pour fin 2022. Il informe le Conseil que la conduite d'eau potable sera reprise par le SIAEP

en intégralité. Une conduite pour le gaz provenant des méthaniseurs Villeréal – Nojals va également être mise en place.

M. le Maire délégué informe également qu'après appel d'offre lancé par l'Agence Technique Départemental, M. SEGUI Jacques a été retenu comme maître d'œuvre pour l'aménagement des abords de cette traverse.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

12) AMÉNAGEMENT BOURG DE BEAUMONT

M. le Maire délégué informe le Conseil Municipal que les aménagements du bourg de Beaumont sont quasiment terminés. En effet, les panneaux de signalisation ont été installés par le Département, il souligne que la priorité à droite au niveau du cabinet des médecins a été maintenue, cette portion de route est donc limitée à 30 kms/h. Le Conseil Municipal réfléchi à supprimer quelques places de stationnement à ce niveau pour assurer la visibilité.

M. le Maire délégué indique au Conseil qu'il reste une enveloppe budgétaire au Département pour la partie roulante qui pourrait peut-être servir à la réfection de l'Avenue de Rhinau jusqu'à l'ancienne DDE.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

13) TRAVAUX TERRAIN DUTOUR

M. le Maire délégué informe le Conseil que la commune est propriétaire d'une partie du terrain des consorts DUTOUR depuis fin Novembre afin d'y créer un parc d'accueil à l'entrée de Beaumont. Les employés communaux ont enlevé la végétation. Le permis de démolir va être déposé dès le retour du diagnostic amiante.

M. SEGUI Jacques, paysagiste, a été retenu pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de ce parc d'accueil. Des demandes de subventions seront faites à l'État et au Département une fois les études réalisées.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations et accepte que des demandes de subventions soient sollicitées pour la réalisation d'un parc d'accueil à l'entrée de la Bastide.

14) CITY-STADE

M. PIBOYEU indique au Conseil qu'il a reçu la société ALTRAD, qui a notamment réalisé le city stade d'Issigeac. Le projet d'aménagement se ferait sur le terrain jouxtant le jardin d'enfants existant. Elle doit nous envoyer un devis pour la réalisation de la totalité des travaux, terrassement compris. Une fois le devis reçu, des demandes de subventions pourront être faites.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité et autorise M. le Maire à faire les démarches pour demander les subventions.

15) TOITURE HALLE BOULEVARD DE LA RÉSISTANCE

M. le Maire délégué informe le Conseil Municipal que la halle située Bd de la Résistance fuit. Une demande de 3 devis a été faite à des entreprises locales. Compte-tenu des délais de planification des travaux, ceux-ci seront certainement réalisés courant 2023.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

16) BUSAGE AVENUE ANTOINE VERNET

M. le Maire délégué informe le Conseil que le fossé devant le Garage du Beaumontois est complètement dégradé. Des travaux sont à prévoir. Un devis a été fait et les travaux devraient être réalisés en même temps que les aménagements prévus par le garage.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

17) ÉQUIPEMENT EN DÉFIBRILLATEURS

M. le Maire délégué informe le Conseil que le groupement d'achat créé par la CCBDP avec comme référente Mme Emmanuelle DIOT est toujours dans la phase d'analyse des offres. Les communes candidates à cette installation souhaitent que ce soit un appareil facile d'utilisation pour les personnes non initiées avec possibilité de formation pour les personnes intéressées.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

18) 750 ANS DE LA BASTIDE

M. le Maire délégué rappelle que l'année 2022 sera marquée par l'organisation des 750 ans de la Bastide. Il rappelle que pour cette occasion, un nettoyage de l'Église était prévu. Après avis de l'architecte des bâtiments de France qui déconseille fortement l'utilisation de produits qui pourraient abimer la pierre, ce sera l'entreprise GINKO qui va venir arracher les herbes sur les murs de l'Église.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

19) SDE 24 ÉCLAIRAGE PUBLIC

M. Jean-François PIBOYEU donne la parole à M. Michel LIGNAC, Maire délégué référent au syndicat d'électrification. Il rappelle que la commune a signé une convention avec le SDE 24 pour la rénovation des candélabres vétustes sur l'ensemble de la commune sur une durée de 10 ans. Il note que dans la mesure où la commune a régulièrement entretenu son éclairage public, seuls 20% des candélabres sont en mauvais état. Il indique que les horaires d'éclairage public ont été révisés sur l'ensemble de la commune, à savoir 22h – 6h. Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

Toutefois, M. Jean-François PIBOYEU précise que le foyer rue de l'Église doit être remplacé. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est d'accord pour commander ces travaux.

20) ADRESSAGE

M. le Maire délégué tient à remercier tous les élus qui ont travaillé et ce sont investis sur le sujet. Il rappelle qu'une prestation de service a été commandée pour la saisie informatique. Il informe le

Conseil qu'il y aura ensuite un travail de vérification et de comptage des habitations avant de programmer une réunion publique.

21) RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022

M. le Maire délégué donne la parole à Mme Éléonore BAGES, Maire déléguée et coordinatrice communale pour les travaux de recensement. Elle indique que 5 agents recenseurs doivent être recrutés. Les agents recenseurs seront chargés sous l'autorité des coordonnateurs, de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'Insee.

Ils partent en formation le 5 janvier, le recensement s'effectuera entre le 20 janvier et le 19 février 2022.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le recrutement de 5 agents recenseurs et autorise M. le Maire à signer tous les documents y afférent.

22) RÉUNION SDIS

M. le Maire délégué rappelle aux membres du Conseil que les règles relatives à la sécurité incendie pour toutes nouvelles constructions a évolué depuis quelques années. Il informe le Conseil qu'après l'adoption du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en 2023, il pourra être envisagé d'apporter la sécurité incendie sur les zones constructibles.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

23) DROIT DU SOL – LIEU-DIT BLANC

M. le Maire délégué explique au Conseil Municipal qu'une démarche a été entamée par la CCBDP qui a la compétence urbanisme concernant le différend entre deux propriétaires de « Blanc ». Un rapport de visite a été élaboré par la CCBDP pour être transmis aux autorités compétentes.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

24) DEMANDE DE JUMELAGE BEAUMONT EN BELGIQUE

M. le Maire délégué informe le Conseil qu'il a reçu des élus de la commune de Beaumont en Hainaut (Belgique) qui souhaiterait faire un jumelage avec notre commune. M. le Maire délégué rappelle que le principe du jumelage suppose des personnes motivées pour s'en occuper et qu'il est difficile de les trouver. Toutefois, il ira certainement leur rendre visite dans un premier temps.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

25) HLM ANCIENNE GENDARMERIE – DÉMOLITION ET AMÉNAGEMENT

M. le Maire délégué indique au Conseil Municipal que la société Périgord Habitat a déposé le permis de démolir concernant les anciens logements des gendarmes (travaux prévus pour le 1^{er} trimestre 2022) afin de reconstruire quatre ou cinq maisons individuelles.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

26) ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

M. le Maire délégué informe les membres de l'assemblée que les dépenses d'investissement pour 2022 seront étudiées au prochain Conseil. Il précise qu'il n'est pas prévu d'emprunter ni d'augmenter les impôts.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

27) PROPOSITION DATES RÉUNIONS MUNICIPALES 2022

M. le Maire délégué remet à chaque membre du Conseil présent le planning des réunions pour l'année 2022 :

- Jeudi 17 Mars 2022 à 18h30
- Jeudi 23 Juin 2022 à 18h30
- Jeudi 29 Septembre 2022 à 18h30
- Jeudi 15 Décembre 2022 à 18h30

M. le Maire délégué rappelle que des réunions de Conseil pourront être ajoutées en fonction des besoins tout au long de l'année.

Le Conseil Municipal prend note de cette information.

28) DISTRIBUTION BOÎTES GÂTEAUX AINÉS DU BEAUMONTOIS

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que des boîtes de gâteaux vont être distribuées aux personnes de la commune de plus de 80 ans.

Le Conseil Municipal prend note de cette information.

29) BULLEIN MUNICIPAL ET VŒUX

M. le Maire délégué indique au Conseil que le bulletin municipal est à l'édition pour une distribution début janvier 2022. Il a été convenu que cette fois encore, les élus du Beaumontois se chargeraient de la distribution.

M. le Maire informe que l'organisation des vœux de la municipalité est annulée.

Le Conseil Municipal prend note de ces informations.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire délégué informe également le Conseil qu'un nouveau commerce souhaite s'installer Rue Romieu (devant l'ancienne boulangerie) et qu'il demande de transformer une place de stationnement en « mini terrasse » pendant la période estivale uniquement. Le Conseil accepte à l'unanimité.

La séance est levée à 20 heures 20 minutes.